

nouveaux ministères, mais d'après la deuxième page de la motion, nous aurions un ministère des Douanes et de l'Accise et un des Impôts. Ces ministères n'existent pas.

**M. l'Orateur:** Le député comprendra que je me préparais à lire tout le texte. J'aime m'entendre parler...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** ...et j'allais en poursuivre la lecture, mais des députés ont insisté pour que je m'en abstienne.

**L'hon. M. Lambert:** Ce ne sont pas les députés, mais le gouvernement qui a insisté.

**M. l'Orateur:** C'est la seule raison pour laquelle je n'ai pas terminé la lecture, mais je ne pense pas pouvoir revenir en arrière et présenter de nouveau une motion qui a été adoptée sur division.

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, si je puis parler du rappel au Règlement du député, moi aussi j'ai remarqué que la motion mentionnait les ministères dont a parlé le député et je suis allé aux renseignements. Je n'ai pas eu la chance d'examiner le document, mais il se peut qu'il ne renferme pas ces expressions. Dans le cas contraire, je serai heureux demain de proposer, de ma propre initiative, une rectification de la motion.

**M. McGrath:** A propos du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, j'ai examiné la motion et je remarque qu'elle contient des crédits destinés au ministère de l'Environnement. Je signale à la Chambre qu'il n'y a pas de ministère de l'Environnement et le gouvernement fait des prévisions que la Chambre ne ratifiera peut-être pas.

**Le très hon. M. Trudeau:** Oh!

**M. McGrath:** Oh! fuddly-dud, ou quoi que ce soit que vous ayez dit. Je prétends, monsieur l'Orateur, que le gouvernement n'a pas le droit d'anticiper sur ce que la Chambre peut faire. Je signale à Votre Honneur que le comité plénier de la Chambre est saisi d'un amendement visant à changer le nom du ministère envisagé et il est à présumer qu'il va l'adopter. Que fera-t-on de prévisions budgétaires concernant un ministère inexistant?

**M. l'Orateur:** Ce rappel au Règlement est intéressant. Il faudra peut-être changer les prévisions budgétaires mais je risque d'anticiper moi aussi sur cette phase des opérations. Je saisis la difficulté signalée par le député et celui d'Edmonton-Ouest, mais je répète que si, dans sa sagesse, la Chambre a décidé d'adopter l'amendement actuellement étudié par le comité plénier, et qu'elle approuvera, je le suppose, en temps voulu, alors ce sont les prévisions budgétaires qu'il faudra modifier.

## QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

### LE PROJET D'IMMEUBLE À AMHERST (N.-É.)

#### Question n° 45—M. Coates:

1. Quand le gouvernement fédéral a-t-il fait connaître son intention de construire un immeuble à Amherst, Nouvelle-Écosse?

2. Le gouvernement a-t-il fait l'acquisition de propriétés pour l'emplacement de l'édifice projeté et, dans l'affirmative, a) quel était le prix global des propriétés en question, b) à quelle date le gouvernement a-t-il obtenu les propriétés et c) quand a-t-on terminé l'aménagement du terrain?

3. Les plans du nouvel immeuble fédéral d'Amherst ont-ils été mis au point et rendus publics et, dans l'affirmative, a) à quelle date ont-ils été terminés, b) quand ont-ils été rendus publics et c) à combien s'élève le coût total de la préparation des plans en question?

4. a) Quand a-t-on décidé de mettre de côté le plan proposé pour le nouvel immeuble fédéral d'Amherst et pour quelle raison, b) a-t-on par la suite commencé à mettre au point un nouveau plan et, dans l'affirmative, (i) à quelle date ont commencé ces travaux et (ii) combien ont-ils coûté?

5. a) Quand et b) pour quelles raisons a-t-on décidé d'abandonner la construction d'un nouvel immeuble fédéral à Amherst et c) à combien s'élevaient les dépenses totales du gouvernement pour la préparation des plans de cet immeuble?

#### L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Le 14 février 1966, quand on a déposé les prévisions budgétaires pour 1966-1967.

2. Oui, a) \$71,404.25. b) Le 21 novembre 1966; le 3 avril 1967; le 17 août 1967. c) Le 31 décembre 1967.

3. On a dressé les plans, mais on ne les a pas rendus publics. a) En octobre 1967, avril 1968 et avril 1969. b) On n'a pas rendu les plans publics. c) \$22,100.

4. a) En février 1970, à cause d'un changement dans les exigences du client. b) On a commencé à dresser les plans d'un nouvel immeuble monovalent pour loger le bureau de poste. (i) le 4 août 1970, pour un nouveau bureau de poste; (ii) le personnel du ministère est à dresser les plans du nouveau bureau de poste à un coût estimatif de \$2,600.

5. a) Le 17 février 1970. b) Un changement dans les exigences du client. c) \$22,100.

### L'AGRANDISSEMENT DU BUREAU DE POSTE D'AMHERST (N.-É.)

#### Question n° 46—M. Coates:

1. Quand le gouvernement a-t-il commencé à dresser des plans en vue d'agrandir l'immeuble fédéral qui sert de bureau de poste à Amherst, Nouvelle-Écosse, le gouvernement a-t-il fait l'achat de propriétés à cette fin et, dans l'affirmative, à quelle date ces propriétés ont-elles été achetées et combien a coûté cet achat au Trésor fédéral?

2. Quand a-t-on abandonné les plans projetés d'agrandissement du bureau de poste et combien le gouvernement a-t-il déboursé pour la planification et l'achat des propriétés, ainsi que pour l'obtention d'options relatives aux terrains à vendre?